
CRL-2001 : ÉCRITURE DE FICTION II (NOUVELLE ET CONTE)

Objectifs :

Développer la créativité littéraire en examinant de façon intensive et pratique la nouvelle et le conte

Identifier et examiner les éléments essentiels 'une nouvelle et d'un conte

Identifier et examiner les stratégies nécessaires au développement d'une nouvelle et d'un conte (recherche, réflexion, etc.)

Objectifs spécifiques :

L'écriture d'une nouvelle de 2,500 mots max., et d'un (ou plusieurs) conte(s) pour un total de 2000 mots max. Note : Les dates de remise sont à spécifier.

L'utilisation de Antidote est fortement recommandée. Les fautes grammaticales seront pénalisées.

Contenu du cours :

Le cours commencera avec la nouvelle. On examinera plusieurs exemples afin de permettre aux étudiant.e.s de commencer la rédaction de leur nouvelle, dont un 2^e jet sera remis à la mi-session (date à spécifier) pour évaluation par le professeur.

La deuxième partie du cours sera consacrée au conte dont on examinera plusieurs exemples, écrits et oraux. Une fois les caractéristiques du genre bien établies, les étudiant.e.s seront invité.e.s à commencer à écrire le premier jet de leur texte, dont un 2^e jet sera remis pour évaluation par le professeur (date à spécifier).

Les rencontres seront divisées en deux parties. La première, magistrale mais interactive, nous permettra de discuter des textes afin de voir comment l'auteur a abordé son histoire : la voix narrative, le temps de verbe, le point de départ, la présentation des personnages, les fins possibles (une chute, une fin ouverte ou fermée).

La deuxième partie sera consacrée à la lecture et critique des textes écrits par les participants divisés en équipes de travail. Ces séances seront organisées de façon systématique afin que tout le monde puisse profiter des commentaires reçus pour écrire un 2^e jet du texte.

Règle d'or : Ce n'est qu'en écrivant qu'on apprend à écrire.

Modalités d'évaluation :

La nouvelle : 45 %

Les contes : 45%

Présence et participation : 10 %

Bureau : CSL-3448. Courriel : neil.bissoondath@lit.ulaval.ca

En raison de sa formule particulière, ce cours est exempté de la politique facultaire selon laquelle 30% de la note globale doivent avoir été attribués et communiqués aux étudiant.e.s deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement.